CHUZELLES informations

Septembre – octobre 2002 **n° 62**

Le mot du maire....

Le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) de la région viennoise va être arrêté par le comité de pilotage. Les élus locaux ont eu un complément d'informations lors de la réunion en mairie de Chuzelles le mercredi 23 octobre 2002. Dé but 2003 le P.D.U sera soumis à enquête publique.

La commission voirie, après un inventaire détaillé de l'existant et des besoins, et une consultation auprès de différents fournisseurs de panneaux de signalisations, est charger de renouveler les anciens p anneaux, de renforcer la signalisation sur certains tronçons dangereux, et d'implanter de nouveaux panneaux pour répondre aux besoins des Chuzellois.

Un grand merci aux enfants de l'école élémentaire ,à leurs enseignants, aux parents accompagnateurs et aux bénévoles qui avec les élus ont participé à une action civique de nettoyage de la nature, le samedi 5 octobre 2002. Une dizaine de m3 d'objets encombrants, pneus, déchets en tout genre ont été collectés le long de nos chemins pour être transportés à la déchetterie de Villette de Vienne. Nous remercions également les établissements E. Leclerc pour leur aide matérielle.

Le conseil municipal a chargé un architecte d'une étude préalable pour l'agrandissement du groupe scolaire. Un cahier des charges a été défini suite aux consultations avec les différents utilisateurs. Les Chuzellois doivent comprendre l'importance de l'impact financier de ce projet sur la trésorerie communale. Un plan de financement est en cours d'étude.

Comme l'année dernière la commune organise avec les commerçants et les associations un marché de Noël. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 08 décembre 2002 à partir de 17h00 au Belvédère.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2002

L'an deux mille deux, le 27 septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, MIELCZAREK, NAVARRO, BROUZES
Mmes : BOREL, CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER, AURIC

EXCUSES : Mme ODRAT donne pouvoir à Mme BOREL
M. DI RUZZA donne pouvoir à Mme PRAS

ABSENT : M. LUCAS

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 25.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2002 :

approuvé à l'unanimité.

Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la commune adressée à la C.A.P.V. concernant le positionnement de Chuzelles par rapport au P.D.U., précisant que les chuzellois n'accepteront pas une aggravation d'intensité de circulation en l'état des axes existants.

◈ Délibération

1- Droit de licence sur les débits de boissons :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une circulaire du 11 juin 2002 de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects demandant aux communes de fixer en unités d'euros les tarifs pour le droit de licence sur les débits de boissons conformément à l'article 1568 du code général des impôts.
Ce tarif pour notre commune doit être compris entre 7,60 et 76 euros.
Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 9 septembre 1985 qui fixait les tarifs à 150 Francs pour la licence de 3ème catégorie et 300 Francs pour la licence de 4ème catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs pour le droit de licence sur les débits de boissons, à compter du 1er janvier 2003, à :

- 25 euros pour la licence de 3ème catégorie,
- 50 euros pour la licence de 4ème catégorie.

2- Participation terrain Grand Jeux :

Monsieur NAVARRO qui a participé à Villette de Vienne à une présentation des travaux effectués au terrain Grand Jeux, précise au conseil municipal que ceux-ci sont presque terminés. L'engazonnement est en cours.

Pour le financement du terrain Grand Jeux le Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne avait prévu de souscrire un emprunt sur 15 ans et la participation annoncée pour la commune de Chuzelles pour 2002 avait été de 3628.98 €.

Hors lors de la réalisation du terrain Grand Jeux, le S.I.S.L.S. a souscrit un emprunt sur 12 ans, ce qui entraîne une modification de la participation prévue initialement. Celle-ci est donc pour 2002 d'un montant de :4 217,89 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle participation proposée par le S.I.S.L.S.

Cette participation ayant déjà été mandatée, il convient de régulariser la différence d'un montant de 588,91 € qui sera prélevée sur le compte « dépenses imprévues » au 022.

3- Réouverture de chemins ruraux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains chemins ruraux, propriétés de la commune, ont été accaparés par des riverains.

Afin de pouvoir les récupérer, le maire demande que tous pouvoirs lui soient donnés pour réclamer la restitution de ces chemins, à l'amiable dans un premier temps, et si nécessaire de façon plus officielle devant les juridictions compétentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs au maire afin de procéder à la réouverture de certains chemins ruraux.

4- Convention Départementale Solidarité Eau :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte-tenu de l'adhésion du distributeur d'eau de la commune (la S.D.E.I.) au fonds de Solidarité Eau (réf. Loi du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions) la commune peut participer au dispositif en procédant à l'abandon de créances pour la part de la facture revenant à la collectivité locale et charger le délégataire de lui remettre un état périodique (annuel) récapitulatif de sommes ainsi abandonnées.

Le maire précise que la société fermière devra obtenir avant toutes décisions l'accord du C.C.A.S. et de la commune qui doivent être consultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide que :

- ✓ d'une part, la commune en matière d'eau potable prendra décision par l'intermédiaire du syndicat des eaux du nord de Vienne.
- ✓ d'autre part, en matière d'eaux usées la commune pourra accepter la prise en charge totale ou partielle des factures d'impayés pour les ménages en difficulté par abandon ou réduction relative à la part assainissement.

5- Participation formation ambulancière :
Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 30 août 2002 précisant que le C.C.A.S. s'est engagé à participer financièrement à un projet de formation de conduite ambulancière à concurrence de 37,31€.
La trésorerie de Vienne, afin de payer le mandat, souhaite des précisions quant à la participation du C.C.A.S.
L'intéressée avait sollicité la prise en charge de sa formation auprès de l'ANPE. Cette formation devait être co-financée par le Conseil Régional et l'Assedic. Du fait d'un vote très tardif des budgets du Conseil Régional, l'Assedic a renvoyé l'intéressée vers sa collectivité locale. Ce co-financement étant nécessaire à la participation de l'Assedic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

6- Assainissement eaux usées : collecteur de transit Serpaize, Villette-de-Vienne, Chuzelles :

Monsieur le Maire informe les membres présents du suivi de ce dossier.
Actuellement, la DDAF réalise l'étude d'avant projet pour une restitution aux collectivités concernées à l'échéance de fin octobre 2002.

Il y a donc lieu de solliciter dès à présent des aides de divers organismes (Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau, et tout autre organisme susceptible de verser des aides) sur la base de l'étude préliminaire réalisée en début d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

7- Electrification rurale :

Monsieur le Maire rappelle que pour effectuer le programme Electrification rurale 2002 (F.A.C.E.) pour la construction de deux postes de transformation désignés « les mûriers » et « boussole », il y a lieu de choisir l'entreprise qui sera chargée d'exécuter les travaux.

Afin d'apporter son concours à la commune, le maire propose de retenir un bureau d'études comme maître d'œuvre pour accomplir une mission complète conception et réalisation.
Il fait part au conseil municipal des différentes propositions reçues.
La proposition de Energies Réseaux Conseil Développement (E.R.C.D.) pour un montant de 14% de 42 341 € H.T. soit 5 927,74 €, est la plus favorable et surtout le seule proposant une mission complète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à la proposition de Energies Réseaux Conseil Développement (E.R.C.D.) et les retient afin d'accomplir une mission complète conception et réalisation.

8- Election d'un nouvel adjoint :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Michel LUCAS de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, décision motivée par des raisons de santé.
Sa décision a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Le maire remercie Monsieur LUCAS pour le travail accompli et sa mise au service des chuzellois et chuzelloises.
Les élus lui souhaitent tous leurs vœux de prompt rétablissement.

Le maire présente le poste d'adjoint Voirie-Batiments vacant et demande aux élus qui sont intéressés de présenter leur candidature.

Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur MIELCZAREK Jean se propose pour remplacer Monsieur LUCAS Jean-Michel.

Les élus sont invités à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Monsieur MIELCZAREK Jean est désigné comme Adjoint à l'unanimité, soit 17 voix pour.

9 Désignation des élus aux différentes commissions :

Compte-tenu du remplacement de Monsieur LUCAS par Monsieur MIELCZAREK au poste d'adjoint, il convient de revoir la composition des différentes commissions.
Les élus décident de réfléchir et de délibérer au prochain conseil.

10- : Agrandissement de l'école élémentaire :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août 2002 afin de choisir l'architecte qui sera chargé de ce projet.

Le choix s'est porté sur le cabinet CHRETIEN représenté par Monsieur COTTAZ-CORDIER.
Il demande également tous pouvoirs afin de solliciter les subventions auprès de tous les organismes existants susceptibles d'apporter une aide financière la plus haute possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 15 voix pour et 2 abstentions au choix du cabinet CHRETIEN représenté par Monsieur COTTAZ-CORDIER et donne tous pouvoirs au maire afin de solliciter les subventions auprès de tous les organismes.

11- Convention : Commune / Lotisseur :

Madame TERRIER expose à l'assemblée le projet de convention de servitude de passage à signer avec la société S.E.P. « Les Bourrelières Sud » concernant l'accès au futur lotissement de terrains nus au lieu-dit « Le Village Sud ».
Madame TERRIER demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise de la voie du futur lotissement par la commune, dans son intégralité ou pour partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour la prise par la commune de l'intégralité de la voie du futur lotissement par :
11 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre (le maire ne participe pas au vote).

12- Espaces communs du Belvédère :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 20 décembre 1999 décidant de prendre en charge les voiries, parkings et espaces communs du Belvédère, et du 18 février 2000 donnant tous pouvoirs au maire afin de signer les documents relatifs à cette cession.

Afin de clore ce dossier, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses pour l'euro symbolique et permettre ainsi à la commune de récupérer les 1205 m2 des espaces communs du Bélvédère (parkings, voirie, trottoirs) comme défini dans l'acte de cession signé par le maire le 19 septembre 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses pour l'euro symbolique et dit que cette somme sera prélevée au compte 2113.

◈ DIVERS :

Source :

Ce dossier est toujours en cours.
La commune pour récupérer un droit de source reprendra contact avec les propriétaires ce qui permettrait d'alimenter une future fontaine sur la place du Belvédère.

Désignation d'un élu responsable des transports scolaires :

Dans le cadre des transports scolaires, il est souhaitable que la commune ait un interlocuteur apte à défendre les intérêts des enfants auprès du Conseil Général et du transporteur et d'informer correctement la population.

Monsieur Gilbert NAVARRO se propose pour cette mission.

AICA :

Demande d'une subvention pour l'achat de réflecteurs.
Une réponse négative leur sera adressée.

SOS Mucoviscidose :

Demande d'une subvention pour la lutte contre la maladie.
Une réponse négative leur sera adressée.

Les Quatre A :

Demande d'une subvention pour l'éducation de chiens-guides.
Une réponse négative leur sera adressée.

ALCALY :

Demande l'adhésion de la commune.
Une réponse négative leur sera adressée.

Jumenterie du Verdier :

Proposition pour tous travaux de gyrobroyage des chemins et accotements des routes de la commune, taille de haies, déblaiements.
Une réponse négative leur sera adressée car le montant est trop élévé.

Intervention Centre de secours en août 2002 :

14 interventions – 42,80 heures d'interventions – 44 personnes engagées.

Rappel :

La demi-journée de nettoyage de la commune se déroulera le samedi 5 octobre 2002 le matin en collaboration avec les associations et les enfants des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure du matin.

Le maire

G.BOURGUIGNON

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2002

L'an deux mille deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, MIELCZAREK, NAVARRO, BROUZES
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSEE : M.MOREL donne pouvoir à D.CAMUZET

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 20.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2002 :

Approuvé à l'unanimité.

◈ DELIBERATIONS

1- Budgets supplémentaires 2002 :

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les finances de la commune suite à la visite chez Monsieur le Trésorier de Vienne.

Un résumé de la situation financière de la commune est présenté aux membres présents avec diverses observations.

La commune manque de recettes et a un endettement important.
Trois pistes sont à étudier :
- les bases d'imposition
- la participation communale aux divers contingents (syndicats)
- la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'inventaire est à actualiser (demander au Trésorier l'amortissement de la commune – mettre à jour l'assainissement).

➢ Budget supplémentaire communal 2002

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :
- section de fonctionnement : - 102 842 €
- section d'investissement : - 55 274 €

Après diverses explications, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par :
- 16 voix POUR
- 1 abstention

➢ Budget supplémentaire C.C.A.S

Après diverses explications, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget. Celui-ci se solde par aucune incidence au niveau du total, il y a seulement des modifications au niveau des articles.

Il est adopté à l'unanimité.

➢ Budget supplémentaire assainissement 2002

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :
- section de fonctionnement : - 74 907 €
- section d'investissement : - 289 000 €

Après diverses explications, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.

Celui-ci est adopté par :
- 16 voix POUR
- 1 abstention

2- Remplacement de JM.Lucas dans différentes commissions :

Commissions intercommunales :
- SYSTEPUR : Monsieur Alain CASTRO est nommé délégué suppléant à l'unanimité.

Commissions communales
- Bâtiments : Madame Annie SYLVAIN
- Finances budget : Monsieur Jean MIELCZAREK
- Bulletin municipal conception - réalisation : Madame Marielle MOREL
- Ecoles : Madame M.Thérèse ODRAT remplace Monsieur Jean MIELCZAREK,
- Appel d'offres : Monsieur Jean MIELCZAREK titulaire, Madame Annie SYLVAIN suppléante,

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Suite à ces différentes nominations, il est décidé de réorganiser certaines commissions.

Les commissions « Relation avec les associations – cadre de vie » et « Fêtes et Sports » fusionnent ainsi que bulletin municipal « conception » et « réalisation ».

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- commission voirie travaux : Monsieur Jean MIELCZAREK est nommé délégué à l'unanimité.

3- Autorisation au maire pour signer des marchés publics en dessous de 90000 € :

La mise en place du nouveau code des marchés publics relatif à la passation de marchés de fournitures sans formalités préalables nécessite une délégation de signature.

Le Maire peut être chargé, par délégation du conseil municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services visés à l'article 28 du Code des Marchés Publics et pouvant être passés sans formalités préalables. Cette délégation concerne toute dépense inférieure à 90 000 € TTC.

Il peut également être chargé de fixer les rémunérations et de régler, les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et expert.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services liés à l'article 28 du Code des Marchés Publics et pouvant être passés sans formalités préalables selon la nouvelle nomenclature comptable.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

4- Autorisation au maire pour signer convention lame de déneigements :

La commune de Chuzelles s'est porté acquéreur auprès de la commune d'Estrablin d'une lame de déneigement moyennant la somme de 460 €.

Afin de pouvoir procéder au règlement de cette acquisition, une convention doit être passée entre les deux communes, il y a donc lieu de donner délégation à Monsieur le Maire pour signature de ladite convention.
Celle-ci sera annexée à la présente délibération.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

5- Proposition financière pour l'achat de terrains :

Dans le cadre du règlement d'une succession, les héritiers et leur notaire ont interrogé la commune pour un éventuel achat de terrain.
Ce dernier d'une surface de 26 000 m2 environ est situé à proximité immédiate du centre bourg.
La date limite de clôture de l'acte de succession arrivant à son terme, le notaire demande une réponse de la commune.

Monsieur le Maire fait circuler un plan à tous les élus, sur lequel apparaît également l'urbanisation existante au nord, à l'est et à l'ouest et développe les avantages pour le village.

Avant d'examiner les détails de proposition tels que prix, conditions, délais, etc..., Monsieur le Maire lance le débat au sein du Conseil.

Après de longs et vifs échanges, Monsieur le Maire met au voix l'achat du-dit terrain par la commune :

- 8 voix POUR
- 8 voix CONTRE
- 1 abstention.

Monsieur le Maire prend acte du résultat. Ce dernier ne dégageant pas une majorité, les questions de prix, de conditions de règlement à long terme, de morcellement des parcelles, etc... sont donc inutiles comme le précise un élu.
Monsieur le Maire regrette vivement la position de certains élus qui n'ont pas saisi l'importance de cette opportunité pour l'avenir de la commune.
Monsieur le Maire reconnaît que le délai était trop court pour une réflexion approfondie mais aucun report de date n'était possible.

Dès le lundi 28 octobre, une réponse sera faite au notaire.

6- Position de la commune par rapport a l'implantation d'une grande surface dans une commune voisine :

Lors de la réunion du mercredi 09 octobre du bureau de la CAPV, Monsieur le Maire apprend qu'un projet « Ecomarché » de 644 m2 a été déposé à Villette-de-Vienne.
Certes, on savait que la commune de Villette-de-Vienne avait un projet (annoncé par Robert TREMOUILHAC lors de ses derniers vœux du Maire) mais pas son importance.
Ce projet va à l'encontre des efforts des petites communes pour développer le commerce de proximité.

Le Bureau Communautaire s'est prononcé par 2 Maires opposés à ce projet (Luzinay et Chuzelles) et 2 Maires pour le projet (Serpaize et Villette-de-Vienne).
Les autres délégués s'abstiennent, soit par méconnaissance du dossier, soit indiquant qu'il s'agit d'abord d'un sujet concernant les communes de la Sévenne.
Le bureau donne l'avantage à la commune porteur du projet.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

- pour permettre aux commerces existants de survivre, comme ils nous l'ont fait savoir,

- pour développer encore le commerce de proximité (il reste toujours un local vide au Belvédère)

- pour tenir compte des grandes surfaces existantes déjà à Pont-Evêque, Vienne et Chasse-sur Rhône.

- et sachant que le Maire de Villette-de-Vienne a déclaré s'opposer à la création d'une station service dans la grande surface mais n'a pas les moyens de contrôler les produits industriels vendus qui sont régulièrement la mort pour les petits commerces (pains, fleurs, journaux, ...)

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre ce projet .

Le Conseil Municipal trouve tout à fait louable les efforts des élus villettois pour avoir des commerces, mais ils se trompent d'échelle pour la vallée de la Sévenne.

Une MOTION sera adressée à tous les Maires de la vallée, aux associations de commerçants, au Député Maire de Vienne, au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, aux Présidents des Chambres de Commerce et des Métiers et enfin à Monsieur le Préfet.

7- Electrification rurale : proposition de travaux EDF

EDF.GDF a adressé en Mairie une fiche de proposition de travaux accompagnée d'un descriptif technique détaillé.
La proposition de travaux fait suite à une chute de tension sur le poste « Bourg » et préconise un renforcement de réseaux par construction d'un réseau Basse Tension Souterrain S 240.
Le coût de ces travaux s'élève à 33 892 € TTC.

Cette proposition est soumise aux membres du Conseil Municipal qui émettent un avis favorable à l'unanimité.

Suite à cette décision, il convient de solliciter auprès de divers organismes l'octroi de subvention permettant de financer ces travaux.

◈ DIVERS

Cahier des Charges pour l'extension du Groupe Scolaire :

En présence du maire et de plusieurs élus, Monsieur COTTAZ-CORDIER, architecte du Cabinet Chrétien, a été reçu le vendredi 25 octobre 2002 pour prendre en compte et inclure dans le cahier des charges qui lui a été remis, les points essentiels émanant tant des réunions avec les instituteurs et parents d'élèves que des élus.

Transports Scolaires :

Des problèmes de ramassage scolaire sont soulevés à Boussole.
Le Conseil Municipal demande à G.NAVARRO de suivre ce dossier auprès du Conseil Général.

Alvéoles bus n°8 à Boussole :

Les travaux d'aménagement se poursuivent pour cet aménagement ; les bordures sont posées.

Panneaux signalisation :

Une consultation pour des panneaux de signalisation nécessaires sur de nombreux points de la commune est en voie d'achèvement.

Un panneau réglementant le stationnement à proximité de la VC N°5A dite route des Pins sur la RN.7 fait parti du lot consulté et devrait rassurer les riverains soucieux de leur sécurité au débouché du carrefour. Ces derniers ont fait part à la municipalité de l'insécurité à la sortie de ce chemin (suppression d'une partie des parkings sur Chuzelles de l'Auberge des Pins, créant ainsi des stationnements irréguliers).

Arrivée du Gaz :

Un point est fait sur l'avant projet du réseau de Gaz avec examen sur place des cheminements possibles en présence de la DDE, de GDF et du Bureau d'Etudes.

Des réunions d'information organisées par Gaz de France seront ciblées sur les propriétés desservies par la nouvelle concession.

Etude pour la crèche – projet petite enfance :

La C.A.F. nous demande d'établir un diagnostic pour recenser les besoins de la petite enfance.
Quatre communes sont concernées : Villette-de-Vienne, Luzinay, Serpaize et Chuzelles.
Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de la commune ne permettra pas d'investir des sommes importantes dans ce projet mais demande à Madame Christiane BOREL qui a eu en charge ce dossier de continuer le suivi et de transmettre lors de la prochaine réunion, les observations émises lors de ce conseil municipal.

Aire de pique-nique :

La végétalisation de l'aire de pique nique doit se faire cet automne.
Le lundi 4 novembre une réunion sur site avec plusieurs élus et Madame Nadia BENHASSEN du Lycée AGROTEC permettra de définir les essences choisies.

Commission « Sports » de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

Monsieur NAVARRO informe ses collègues que la C.A.P.V prendra en charge les frais d'entrée de la piscine pour la natation scolaire à raison d'un montant plafond de 25 € par élève et par an.
Cette aide ne concerne pas le transport des élèves.

Club Viennois d'Animation cycliste (C.V.A.C) :

Le président de cette association a proposé à la CAPV d'organiser une course annuelle (VTT – randonnée pédestre) dans les différentes communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Intervention Centre de Secours du mois de septembre 2002 :

13 interventions – 26.10 heures – 34 personnes engagées

Décès de Madame Alice RIGAUDIN :

Madame Alice RIGAUDIN a été conseillère municipale de 1947 à 1983 soit 36 ans de mandat.
Il est à noter que Madame RIGAUDIN a été élue conseillère municipale peu d'année après l'obtention du droit de vote pour les femmes.
Le Conseil Municipal lui rend hommage et présente ses condoléances à ses filles.

Décès de Madame Fleurine Rose BERTRAND :

Madame Fleurine Rose BERTRAND était la doyenne du village. Sa gentillesse marquera longtemps les esprits.
Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à sa famille.

Plan de Déplacement Urbain – P.D.U

Une réunion décentralisée concernant le P.D.U a eu lieu mercredi 23 octobre en mairie de Chuzelles
Cette réunion a été animée par Alain LENTILLON, Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois en présence du Directeur Général des Services, des élus de Chasse-sur-Rhône, Luzinay, Septème, Serpaize, Seyssuel, Villette-de-Vienne et de Chuzelles.

Le rapport définitif examiné doit être arrêté prochainement par le Comité de Pilotage et soumis à enquête publique début 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2H du matin.

Le Maire

G.BOURGUIGNON

Tracteur équipé de sa lame de déneigement

Centre communal d'action social C.C.A.S

Plan Local pour l'Insertion et l'emploi – P.L.I.E de l'agglomération viennoise

Action d'accompagnement décentralisé

✓ Objet de l'action

Il s'agit d'un projet ayant pour but de favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois locaux à partir d'une opération de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.
Cette action permet de développer un service de proximité avec un suivi personnalisé, à partir de permanences itinérantes dans les communes de la C.A.P.V, et d'établir, pour certaines d'entre elles, un relai entre les personnes suivies et les structures et actions intervenant sur le territoire.

✓ Commentaires

L'action rapprochement devrait répondre dans son ensemble à un réel besoin du public en matière d'information.
Il s'agit également d'un véritable outil de proximité qui permet aux personnes peu mobiles de trouver un lieu où l'on peut consulter les offres ANPE. Cette action permet ainsi de remobiliser les personnes dans leur recherche d'emploi.

L'action rapprochement s'inscrit également comme véritable outil de repérage des personnes en difficultés, et comme outil de relais de proximité avec d'autres structures qui peuvent soutenir les personnes dans leur parcours d'insertion

Les permanences auront lieu en mairie de Villette de Vienne un jeudi matin par mois.

HANDICAP info 38

HANDICAP info 38 est un numéro à la disposition du public, pour les personnes porteuses de handicap.

Ce service informe et renseigne les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels dans tous les domaines de la vie quotidienne, sociale ou professionnelle.

Sport - loisirs

Terrain de grands jeux

Le terrain de grands jeux est situé sur la commune de Luzinay. Il est géré par le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne.
La conception et la maîtrise d'œuvre ont été assurées par le cabinet Robin. Les travaux ont débuté le 13 mai 2002 et ont pris fin en septembre. Il a été réalisé en gazon naturel avec arrosage automatique et éclairage de 250 Lux.
Le coût total de la dépense est de :
651 806,28€.

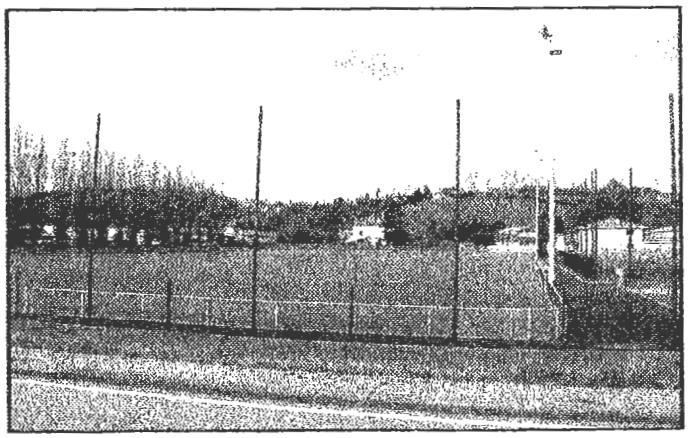

Terrain de grands jeux à Luzinay

COMMISSIONS COMMUNALES

Environnement

Journée nettoyage – samedi 5 octobre 2002

Le samedi 5 octobre était le jour retenu pour l'opération « nettoyons la nature » sur notre commune.
Cette matinée, pour la première fois, était organisée en partenariat avec la fédération des jeunes pour la nature et les centres E.Leclerc qui nous avait remis gracieusement gants, tee-shirts, ponchos et guides pédagogiques sur la revalorisation des déchets.
En France, la fédération des jeunes pour la nature est le comité officiel de l'opération. **Reconnue complémentaire** à l'enseignement public par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, sa vocation est de sensibiliser les jeunes à la nature et à la protection de l'environnement.
Dans ce cadre, l'école élémentaire de Chuzelles fut conviée à ce nettoyage automnal, et c'est pourquoi les enfants, encadrés par leurs enseignants, l'APE et quelques parents, réservèrent leur samedi matin pour participer au ramassage des déchets sauvages.
D'autres jeunes collégiens vinrent se joindre au groupe et participèrent de façon très active et très efficace à ce nettoyage.
Et les adultes ? Ils brillèrent par leur non-participation. Ce samedi 5 octobre tous les chuzellois étaient mobilisés ailleurs ! Nous avons dû nous résigner à en convenir puisque nous n'étions que quelques uns à enfiler les gants pour rassembler les détritus.
Voulons nous qu'à Chuzelles, des monticules de déchets poussent ça et là ? Si personne ne se mobilise, cela arrivera, c'est certain. Nous allons accepter ces décharges et elles nous appartiendront à jamais ; seul leur volume se modifiera.
Il est peut-être temps de réagir et de consacrer à l'avenir, quelques heures pour débarrasser, notre village, de cette intrusion d'objets indésirables et disgracieux.
Sans cela demain, si un artiste posait son chevalet ici, il peindrait autour d'une rivière, sous les peupliers, un amoncellement de canettes vides terreuses, des cartonnages écorné, un vieil appareil ménager, sur fond de matelas souillé. Peut-être qu'avec du génie ?.....
Merci à tous ceux qui se sont joints aux élus pour participer à ce nettoyage, notamment l'association pêche Gère-Rhône, l'association des jeunes, Chuzelles Histoire et Patrimoine, le Sou des écoles et l'APE. Merci aux enseignants, merci aux enfants. Le beau temps était de la partie, la bonne humeur aussi. Nous avons presque rempli une benne à la déchetterie de Villette. Ce nettoyage ne s'averra pas superflu.
Mais si seulement nous avions été plus nombreux...

Nettoyage de la Sevenne

Le dimanche 27 octobre, l'association « Pêche Gère-Rhône » organisait le nettoyage de la Sévenne de Vienne à Chuzelles. L'association des pêcheurs, très vigilante, nettoie cette rivière pour le bien de tous. C'est pourquoi dès le matin, pêcheurs et élus se sont retrouvés en bottes pour débarrasser la rivière de tout ce qui l'encombre inutilement et lui rendre son allure naturelle.

Les enfants de l'école élémentaire de Chuzelles

COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme

Documents de planification

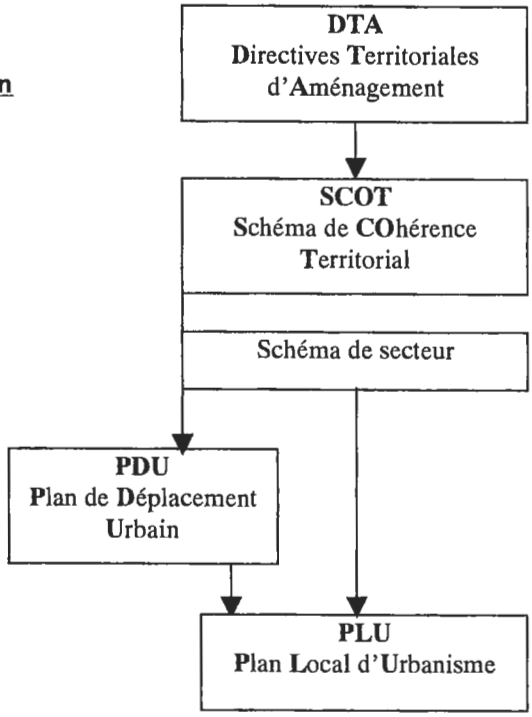

DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise
Territoire délimité au nord par Villefranche, à l'ouest par St Etienne, au sud par Vienne et à l'est par l'Isle d'abeau

SCOT des Rives du Rhône :
CAPV, communauté de communes du pays Roussillonnais, de Rhône-Valloire, du Pilat Rhodanien, de la Région de Condrieu et la commune de St Colombe

CAPV

Commune de Chuzelles

Directive territoriale d'aménagement (DTA)

C'est un document qui fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement du territoire et d'équilibre entre développement, protection et mise en valeur du territoire. Elle est élaborée par et sous la responsabilité de l'Etat en association avec les régions, les départements, les communes... Elle s'impose aux schémas directeurs, aux schémas de cohérence territoriale, aux schémas de secteur, aux POS, aux PLU.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Outil de planification, il vise a élaborer une stratégie territoriale incluant des paramètres nouveaux (la mixité territoriale et sociale, la diversification de l'offre de transport, l'environnement...) concourant à la définition d'un projet global visant à assurer un développement durable. Les prescriptions du SCOT sont opposables (aux communes inclus dans son périmètre) aux différentes politiques sectorielles des acteurs publics situés dans son périmètre. Les PDU, PLH et autre PLU doivent être compatibles avec le SCOT. Le schéma de cohérence territorial (SCOT) succède au schéma directeur.

Schéma de secteur

C'est un document de planification destiné à compléter et à préciser le SCOT pour une partie de son territoire. Il doit respecter les orientations du SCOT et il s'impose au plan local d'urbanisme (PLU).

Plan de déplacement urbain (PDU)

C'est un document de planification des déplacements. L'élaboration des PDU relève de l'autorité compétente en matière de cohérence territoriale. L'objectif du PDU est de coordonner tous les modes de déplacements, notamment par affectation coordonnée de la voirie ainsi que par la promotion des modes moins polluan ts et moins consommateurs d' énergie. Les PDU portent sur : la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs, l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, l'aménagement et l'exploitation du réseau principal des voies d'agglomération, l'organisation du stationnement sur le domaine public. Le PDU doit être compatible avec le SCOT. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront prendre en compte les orientations des PDU.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Il fixe à l'échelle de la commune les règles générales d'utilisation des sols. Il délimite les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles agricoles ou forestières à protéger et définit les règles concernant l'implantation des constructions. Le plan local d'urbanisme (PLU) a remplacé le plan d'occupation des sols (POS).

COMMISSIONS COMMUNALES

Communication

Panneau d'affichage

Comme vous l'avez sans doute remarqué un panneau d'informations mairie se trouve désormais joint au panneau des sentiers Viennois.
D'un côté se trouve le plan des sentiers et de l'autre vous pourrez lire les dernières infos.

8 décembre

Lundi 4 novembre a eu lieu en mairie une réunion d'organisation du marché de Noël avec les associations chuzelloises , les exposants et les commerçants.
Une plaquette descriptive sera réalisée et distribuée avant la manifestation.

Voirie - batîments

En prévision de l'hiver

En prévision de l'hiver, l'achat d'une lame à neige a été réalisé ainsi que certaines modifications pour pouvoir l'adapter sur un tracteur agricole. Un passage de l'ensemble, au service des MINES a été nécessaire.
Coût pour la commune : 3822,10€

Comme l'année dernière des sacs de sel seront déposés chez les élus, dans chaque quartier, pour pouvoir répondre rapidement aux besoins.

Abri bus

Les travaux concernant l'abri bus de Boussole sont presque terminés.
L'alvéole, le trottoir, le déplacement de la signalisation, l'ajout d'un candélabre ont été réalisés par la commune avec une aide du conseil général.
Les îlots centraux sur la RN7 ont été construits par l'état (ministère de l'Equipement) à ses frais, pour répondre à la demande de sécurité de la commune et des riverains.

Travaux réalisés

- Nettoyage de coulée de boue au Cloutrier VC n°10, raclage et enlèvement du remblai.
- Aux extrémités du VC n°9C, la combe de Thiers enrochement sur 2 points suite à l'éboulement de la chaussée dû aux orages successifs.
- Au creux de la Combe VC n°5A curage d'un regard d'eau pluviale, ainsi que la remise en état des fossés aux endroits sensibles.
- Achat d'une lame de déneigement et mise aux normes.
- Ramonage et entretien de la chaufferie (écoles, mairie, mille club.
- Entretien et maintenance des toilettes de la maternelle
- Mise à disposition d'un téléphone portable pour le préfabriqué.
- Remplacement de la porte d'entrée à l'étage, de la cure.

Abri bus de Boussole

PÊLE - MELE

Mission Intercommunale Jeunes Isère Rhodanienne – M.I.J.I.R

Une mission locale est une structure d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.
Elle accueille, oriente et informe les jeunes sur l'emploi, la formation et plus largement leur vie quotidienne. La M.I.J.I.R, Mission Locale de l'Isère Rhodanienne, est présente sur les cantons de Vienne nord, Vienne sud, Heyrieux et Saint–Jean de Bournay, et elle reçoit chaque année près de 2000 jeunes sur tous ses points d'accueil.

Ainsi, dans un souci d'informer et d'orienter son public au mieux, la M.I.J.I.R organise régulièrement des rencontres de découverte et d'information sur les métiers, des forums sur des thématiques particulières. De plus la M.I.J.I.R développe sa connaissance du milieu économique et des besoins des entreprises, et la met à la disposition des jeunes, par l'intermédiaire d'ateliers de recherche d'emploi et d'un Espace Jeunes.
Le parcours d'un jeune est abordé dans sa globalité car on ne saurait dissocier sa recherche d'emploi ou ses besoins en terme de formation, de sa vie quotidienne et des problèmes qu'il peut avoir à affronter : logement, santé, transports...

L'efficacité du travail de la Mission Locale auprès des jeunes repose avant tout sur une collaboration étroite avec de nombreux et divers partenaires sociaux et économiques locaux.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie ou contacter directement la M.I.J.I.R

Mijirs
9, rue Laurent Florentin
BP 389 – 38205 VIENNE cedex
Tel : 04 74 78 37 90
E-mail : MIJIRVI@wanadoo.fr

Recensement militaire

Tous les jeunes hommes et jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'age de 16 ans et la fin du mois suivant. Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou soit par le parent responsable de ce lui-ci. Cette démarche permet :

- l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- L'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales, les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire en mairie jusqu'au 31. décembre2002, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Piles usagées

La collecte des piles usagées sera dorénavant réalisée sur notre commune par le SYVROM
Un container placé dans le hall d'entrée de la mairie est à la disposition de tous les Chuzellois pour permettre de trier les piles usagées.

Compteurs d'eau et canalisations en hiver

Il est rappelé que par temps froid toutes les dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.
Le propriétaire ou l'abonné est responsable des dégâts occasionnés par le gel, il en est de même pour les fuites qui se produisent après le compteur.
Par précaution, il est demandé de vérifier à la fois son installation et sa consommation.

En cas de problèmes, contacter :

S.D.E.I
ZI de l'Abbaye – rue Laverlochère
38200 PONT-EVEQUE
Tél. : 0.810.396.396

Permanence parlementaire

La permanence parlementaire de Vienne de Mr Jacques REMILLER député de l'Isère, située 7 rue de la Chaîne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Mr Karl HARION, attaché parlementaire, reçoit sur rendez-vous le jeudi.

Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le :

Samedi 4 janvier 2003
à 17h00
au Mille club

L'ensemble des Chuzellois y est convié.

INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

Rugby Club de La Sévenne

Manifestations

22 Novembre 2002 :
Beaujolais Nouveau à Villette de Vienne

19 Janvier 2003 :
Concours de Coinche à Chuzelles

23 Février 2003 :
Matinées Fruits de Mer à Serpaize

19 Avril 2003 :
Soirée dansante à Luzinay

Venez nous rejoindre !!!!

Du nouveau au RCS :

- ❖ ❖ Un coordinateur au Rugby Club du Pays Viennois, M RACZKA, assisté de deux administratives, qui coordonnent l'action pour la promotion du Rugby sur le pays viennois.
- ❖ ❖ Une Amicale des Joueurs Séniors gère leur intégration dans le groupe et les questions relatives aux inscriptions, aux relations avec les entraîneurs et les dirigeants

Le coin du « Rugbyverbiste »

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2					■			
3					■			
4					■			■
5		■						■
6				■				
7			■			■		

Horizontalement :
1/ Joueur 2/ se rendrai –têtu 3/geôle 4/appelé –début de drogue illicite 5/avoir – crochets 6/petits ruisseaux –gonflée ! 7/ direction régionale – do – étain modifié

Verticalement :
1/ Coeur de Lion 2/ Déchet organique – cité antique 3/Pays rugballistique 4/Déchets organiques 5/ Bête 6/Valises 7/Têtues 8/ sont -dedans

A.F.R

(association des familles rurales)

section « CYCLO »

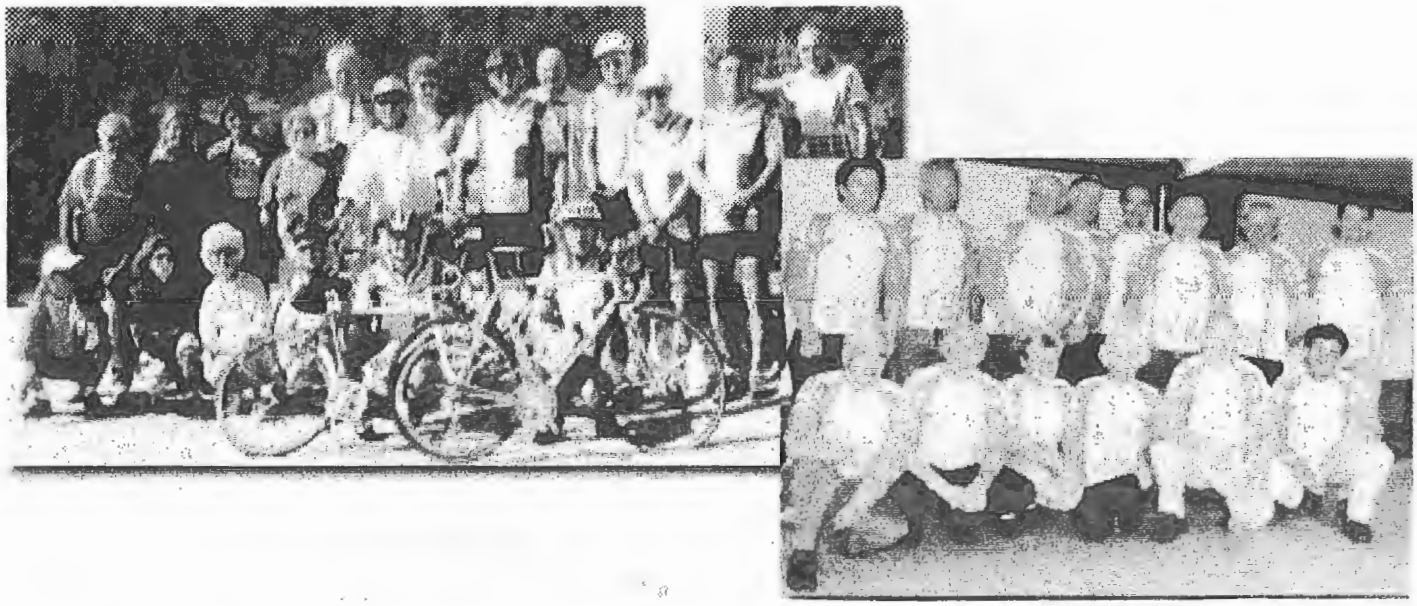

L' A.F.R est désormais affiliée à l'UFOLEP (fédération multisports).
Les membres de la section « CYCLO » ont la possibilité d'être titulaires d'une licence UFOLEP leur permettant de bénéficier de la protection des assurances sportives. Des informations sur toutes les manifestations cyclistes leur seront également communiquées. De plus ils pourront participer à toute épreuve cyclo-sportive comme l'ont souhaité certains.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

prochaine réunion de la section « CYCLO »
vendredi 15 novembre 2002 à 20h30
salle des poletières (ex telecom)

Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues

Renseignements *tél : 04 74 57 92 95*
04 74 57 90 55

25 ans de l'APE

Le samedi 19 octobre 2002 l'APE (Association de Parents d'Elèves) de Chuzelles fêtait ses 25 ans aux Poletières.

Ce fut l'occasion de réunir les anciens présidents de l'association, des représentants de la municipalité, des enseignants, du personnel communal, du sou des écoles et les adhérents de l'APE.

Pour débuter la cérémonie Sylvie TARAVEL, la nouvelle présidente a retracé brièvement l'histoire de l'association au travers des principaux faits marquants qui ont jalonné la vie de l'APE.

Après 25 années d'existence sans interruption l'APE est bien ancrée dans le tissu associatif chuzellois. Ainsi pour marquer son identité cet anniversaire a été l'occasion pour l'association de présenter son logo.

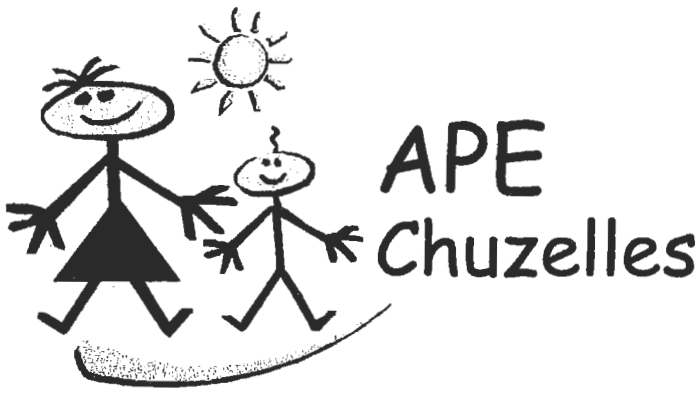

La discussion s'est ensuite poursuivie autour du traditionnel verre de l'amitié.

Ce fût un bel anniversaire

SKI CLUB DE LA SEVENNE

BUREAU DU SKI CLUB DE LA SEVENNE :

Président : Mr **BROSSARD** Philippe, St Just Chaleyssin
Vice Président : Mr **MOLLARD** Dominique, Luzinay

Trésorier : Mr **BORNAND** Gérard, Villette de Vienne
Trésorier Adjoint : Mr **BRETIN** Pascal, St Georges d'Espéranche
Secrétaire : Mr **DELAUZUN** Fernand, Chuzelles
Secrétaire Adjoint : Mr **AMOR** Jérôme, St Just chaleyssin

Membres du bureau :

Raymond **BROSSARD**, Alain **BERTHIER**, Isabelle **AMOR**, Jean Christophe **BROSSARD**, Yves **BRUNAT**, Edith **FONTAINE-GARANT** et Sylviane **PIROIRD**.

Après la saison 2001/2002 qui s'est bien déroulée, Le SKI CLUB DE LA SEVENNE vous invite à participer à ses sorties pour la saison 2002/2003. Pour l'instant, les destinations des sorties ne sont pas connues mais vous pouvez déjà retenir les dates suivantes qui sont fixées comme suit : 08/12/02, 22/12/02, 12/01/03, 26/01/03, 09/02/03, 23/02/03, 09/03/03, 23/03/03, 06/04/03

Les tarifs des sorties seront compris entre 31 Euros et 34 Euros. **Aucune cotisation n'est demandée pour l'adhésion au club.**

Nous vous signalons aussi que le Club loue des skis, monoskis, surf avec chaussures ou boots et des snow blade pour vos sorties ou vacances personnelles dans la limite de ses stocks en sachant que les locations pour les sorties avec le club sont prioritaires.

Afin d'avoir plus de renseignements et de pouvoir venir nous rejoindre cet hiver, un calendrier de nos sorties avec plus de renseignements est distribué par la poste en début de saison et est disponible auprès des membres du bureau du Ski Club De La Sévenne à partir de fin novembre.

Bulletin tiré à 770 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°62 Dépôt légal – octobre 2002